

L'an **deux mil huit**, le **neuf octobre**, le Conseil Municipal de la Commune de **LA FLACHERE**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame **Brigitte SORREL**, Maire.

PRESENTS : MM. FETAZ, PELLOUX, JUVANON.
Mmes. SOUTON, BURLET, MANNECHEZ, PETIT, SORREL.

Absents : Francis PAGES, Patrick MOREAU
Secrétaire : Nadine SOUTON

Compte rendu du Conseil Municipal du 09 Octobre

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité et décide :
D'approuver le compte rendu du 7 août et celui du 11 septembre lors du prochain conseil municipal

REMPLACEMENT AUX DIVERSES COMMISSIONS DU CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE

Travaux : Thierry PELLOUX
Urbanisme : Nous restons à 5 personnes
Locatifs/commerce : Franck JUVANON
Communication : Nous restons à 5 personnes

Syndicat Mixte du Pays du Grésivaudan : Francis PAGES
CIAGE Culture : Annie PETIT
CIAGE Service à la Personne : Brigitte SORREL
Environnement : Franck JUVANON
SIHGES : Suppléante Pascale BURLET
CCAS : Annie PETIT
ADAYG (Y Grenoblois) : Pascale BURLET

CORRIDORS BIOLOGIQUES

Mme le Maire fait part à l'assemblée de la convention qui définit les conditions d'adhésion de notre commune au projet de restauration des corridors biologiques du Grésivaudan. C'est un projet européen mené par le Conseil général qui nous a été présenté par Mme ROYAL en charge de ce dossier. On nous demande d'adhérer au principe du réseau écologique du Grésivaudan et de nous engager à mettre en œuvre les actions qui permettront de laisser à très long terme le libre passage de la faune aérienne, terrestre ou aquatique.

Identification du corridor :

Ce sont des espaces naturels et agricoles empreintés par la faune qui déterminent les limites du corridor. Ce qui fait que l'ensemble de la commune, hormis le centre construit, est concerné.

Actions défavorables :

Création de nouvelles voiries

Des règles spécifiques concernant la chasse ou la pêche

Le classement en N et A dans les documents d'urbanisme

Pas de murs verticaux, grillages de plus de 1.20 m, clôtures électriques

Pression sur l'urbanisme même limité...

Cette convention n'est pas sans contraintes pour notre commune et nous laisse perplexe par rapport à son évolution, c'est pourquoi après délibération :

Le Conseil municipal décide :

De ne pas signer cette convention. Par contre une sensibilisation de la population sera faite par l'intermédiaire du Flash Info, en ce qui concerne les enjeux relatifs au maintien des corridors biologiques sur notre commune.

MATERIEL SALLE DES FETES

Mme le Maire fait part à l'assemblée d'une demande d'un habitant de notre commune pour l'utilisation de notre four avec remise d'un chèque de caution. Compte tenu du fait des contraintes que cela implique (vérification du matériel après chaque location),

Le Conseil municipal décide après en avoir délibéré :

De ne pas prêter ni louer le four avec la salle des fêtes.

CHAMBRE FROIDE

Mme le Maire rappelle les problèmes et confirme que le moteur a été changé. Il est rappelé à ce sujet qu'il serait peut être envisageable de la changer car elle commence à devenir vétuste.

DENEIGEMENT

Mme le Maire fait part à l'assemblée que M. Rocco SONZOGNI est d'accord pour poursuivre le déneigement suivant la convention ci-après.

Tarifs en regard avec les propositions de sociétés extérieures.

Astreinte mensuelle 140 € (y compris assurance engin) pendant cinq mois de novembre à mars.

Coût horaire 60 € heures de jour

Coût horaire 75 € heures de nuit

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

De donner son accord et charge Mme le Maire de signer cette convention.

PRIX EAU 2009

Mme le Maire confirme à l'assemblée que les tarifs eau et assainissement n'ont pas été augmentés pour les trois dernières années 2006-2007-2008.

Compte tenu du fait des travaux supportés ces dernières années, de la prévision de la troisième tranche et du branchement à la SADI, il faudrait revoir les tarifs et propose pour 2009 :

Tarif 2008	Tarif 2009
Prime fixe 30.50 €	30.50 € (inchangée)
M ³ eau 1.10 €	1.20 €
M ³ asst 1.10 €	1.40 €
M ³ pollution 0.85 €	1.00 €

Par ailleurs, lors de nos demandes de subventions, les organismes regardent les tarifs appliqués par la commune, une lettre d'information tarifaire nous a été adressée par les services de la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
De donner son accord et demande l'application pour la facturation 2009

TRAVAUX 3EME TRANCHE

Mme le Maire soumet à l'assemblée l'estimatif transmis par le SE 38 pour les travaux de la troisième tranche sur le réseau de distribution publique d'électricité et sur le réseau de France Telecom.

Après délibération, le Conseil municipal décide :
De prendre acte de l'avant projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération.

COMMISSION JEUNES

Aire de jeux : information sur l'implantation de l'aire de jeux à côté de l'Espace Georges Talbot. Dans la pointe supérieure du terrain trois jeux d'enfants, la place du jeu de boules devient un espace foot /basket. Le jeu de boules sera reconstitué derrière la grande salle.

L'accès à l'aire de jeux par le parking de la petite salle pour la partie haute sera faite par un chemin en demi cercle, les escaliers seront supprimés. Le montant estimatif des travaux s'élève à 23 000 €. Une présentation en mairie aura lieu les 8 et 15 novembre 2008 pour les habitants qui le désirent.

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Information sur la mise en route du Conseil municipal enfants. La tranche d'âge ciblée est du CE2 au CM2. Un formulaire sera à retirer en mairie du 6 au 29 novembre pour toute inscription.

LANCEMENT CONSULTATION SADI

Mme le Maire explique aux membres de l'assemblée la nécessité d'avancer concernant ces travaux, sachant que l'obtention des subventions est conditionnée à la date du démarrage effective des travaux.

Ceci compte tenu des délais, appel d'offres..., ceux-ci pourraient commencer au printemps 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
De donner son accord pour le lancement de la consultation.

PAYS DU GRESIVAUDAN

Information sur le fait que le périmètre du Pays a été approuvé par M. le Préfet de l'Isère. Dernièrement celui-ci a été également approuvé par la CIAGE. Avant fin décembre les communes devront se prononcer et approuver ou non sa mise en œuvre.

TYCO ELECTRONICS

Mme le Maire informe l'assemblée de la fermeture du site TYCO ELECTRONICS situé sur la commune de CHAPAREILLAN et conclut qu'en tant qu'élus nous ne pouvons que soutenir la non fermeture de ce site. Une motion de soutien sera adressée à M. le Maire de Chapareillan.

DEPART EN RETRAITE EMPLOYE COMMUNAL

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide :
D'offrir un cadeau de départ en retraite à M. SONZOGNI Rocco d'une valeur de 400 €, afin de le remercier de ces bons et loyaux services.
Une cérémonie a eu lieu le 27 septembre 2008 en mairie.

DIVERS

Les remerciements concernant les bénévoles pour l'organisation de la foire auront lieu le 21 novembre 2008 à partir de 19 h.